

Eglise de la Madeleine - Réfection des couvertures des bas-côtés - Première tranche de travaux

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Par lettre du 12 novembre 1992, M. le Directeur Régional des Affaires Culturelles nous informe que le Ministère de l'Education Nationale et de la Culture est susceptible d'inscrire à son programme d'investissement 1993 la première tranche de réfection des couvertures des bas-côtés de l'Eglise de la Madeleine de Besançon.

L'enveloppe financière prévue à cet effet est de 1 000 000 F TTC.

Le financement pourrait s'établir ainsi :

- participation de l'Etat : 60 % du coût HT, sous réserve de l'obtention de crédits suffisants et de l'accord de la Conférence Administrative Régionale, soit 505 900 F,

- part restant à la charge de la Ville et des autres collectivités (Région - Département) : 494 100 F.

Le Conseil Municipal est invité à :

- décider la réalisation de ces travaux,

- solliciter la participation financière de l'Etat, du Département et de la Région de Franche-Comté,

- s'engager à assurer le financement de la part restant à la charge de la Ville au budget primitif 1993, à l'imputation 900.4.130.82020 (33000).

M. BAS : Monsieur le Maire, concernant l'Eglise de la Madeleine, j'ai entendu dire à plusieurs reprises qu'il y aurait certains morceaux de murs ou de parpaings qui menaceraient de tomber. Je voulais savoir s'il y avait réellement un danger imminent et savoir quelles étaient les actions menées par les services pour éviter toute forme de tragédie qui pourrait arriver compte tenu du nombreux passage dans le quartier. Est-ce qu'il est possible de prendre des mesures conservatoires pour éviter tout danger ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est vrai que ce n'est pas que des rumeurs, je ne vous conseille pas de passer trop près de l'Eglise de la Madeleine !

M. BARETJE : Je peux juste préciser à M. BAS qu'en fait si nous avons choisi de faire la réfection des toitures des bas-côtés de l'Eglise de la Madeleine plutôt que d'autres églises de Besançon c'est précisément parce qu'il y a quelques problèmes de bouts de toiture qui, de temps en temps, peuvent descendre. C'est donc pour répondre à ce problème de sécurité que les travaux seront faits prioritairement en 1993.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, en décide ainsi.